

résolu, avec l'aide de Dieu, en qui je mets toute ma confiance, à venger par les armes les torts que vous nous avez faits et de vous assujétir à la couronne d'Angleterre. Votre réponse positive dans une heure, par votre trompette, avec le retour du mien."

Cet écrit excita l'indignation de tout l'assistance. Dès qu'on en eut achevé la lecture, le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur général, et lui dit qu'il était dix heures, et qu'il ne pouvait attendre sa réponse que jusqu'à onze. Alors il y eut un cri général d'indignation, et M. de Valrénes dit qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, d'autant plus que Phibs était armé contre son souverain légitime, (a) et s'était comporté au Port-Royal en vrai pirate, ayant violé le capitulation, et retenu prisonnier M. de Manneval, contre sa parole et le droit des gens.

M. de Frontenac, quoique piqué au vif, sut pourtant se contenir; il ne fit pas même semblant d'avoir entendu le discours de Valrénes, et adressant la parole au trompette, il lui dit: (b) "Je ne vous ferai pas attendre si longtems ma réponse; la voici:—Je ne connais point le roi Guillaume; mais je sais que le prince d'Orange est un usurpateur, qui a violé les droits les plus sacrés du sang et de la religion, en détrônant le roi son beau-père. Je ne connais point d'autre souverain légitime de l'Angleterre que le roi Jacques II. Le chevalier Phibs n'a pas dû être surpris des hostilités faites par les Français et leurs alliés, puisqu'il a dû s'attendre que le roi, mon maître, ayant reçu le roi d'Angleterre sous sa protection, m'ordonnerait de porter la guerre chez les peuples qui sont révoltés contre leur prince légitime. A-t-il pu croire que, quand il m'offrirait des conditions plus tolérables, et que je serais d'humeur à les accepter, tant de braves gens y voudrussent consentir, et me conseillassent de me fier à la parole d'un homme qui a violé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de l'Acadie; qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son prince; qui a oublié tous les bienfaits dont il en a été comblé, pour suivre le parti d'une étranger, lequel voulant persuader qu'il n'a en vue que d'être le libérateur de l'Angleterre, et le défenseur de la foi, a détruit les lois et les privilèges du royaume et renversé l'église anglicane. C'est ce que la justice divine, que Phibs réclame, punira un jour sévèrement."

Le trompette vint à cette réponse par écrit; mais le comte refusa de la donner, et ajouta, "Je vais répondre à votre maître par la bouche de mon canon; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un général français."

(a) Louis XIV n'avait pas encore reconnu Guillaume et Marie comme roi et reine d'Angleterre.

(b) Cette réponse, suivant Charlevoix, est transcrite mot à mot d'une lettre du comte de Frontenac à M. de Seignelay.